

## **PAUVRETE ET INEGALITES STRUCTURELLES AU SEIN DES FILIERES DE PRODUCTION MALIENNES**

**Par <sup>1</sup> : Amadou DAO, Mahamadou TANGARA et Zima Jean DIALLO**

### **Introduction**

Si le Mali a réalisé de bons résultats au plan macroéconomique, au cours de la période 1994-98, on n'a pas assisté parallèlement à une amélioration significative des conditions de vie des ménages. A la faveur de la mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie et du processus de démocratisation amorcé en mars 1991, le Mali a renoué avec la croissance économique, qui a évolué autour de 5% en moyenne entre 1994 et 1998. Ce niveau est supérieur à la croissance démographique qui est de 2,2% d'après les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998. De 1994 à 1998, le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête était de 2,6%. Ce résultat est imputable en grande partie à la bonne réaction de l'économie aux politiques mises en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel et suite à la dévaluation du franc CFA de 1994. Les critères de réalisation et les objectifs tant quantitatifs que structurels prévus dans le programme de 1997 ont quasiment tous été respectés (réduction du déficit budgétaire et de ceux de la balance commerciale et des paiements courants, stabilisation de l'inflation, tendance à la réduction de l'encours de la dette publique, etc. Parallèlement à ces performances macroéconomiques concourant à montrer que la croissance actuelle s'oriente vers un cheminement équilibré, les niveaux enregistrés pour l'incidence de la pauvreté étaient de 68,8% , 71,6% et 69,0% respectivement en 1994, 1996 et 1998. Malgré la légère diminution observée entre 1996 et 1998, cette incidence demeure encore élevée, notamment en milieu rural où elle s'établit à 76,0% en 1998. Ces constats soulèvent un certain nombre de questions : la pauvreté n'arriverait-elle pas à être résorbée par la reprise de la croissance ? Est-ce le fait de l'insuffisance de la croissance ? Est-ce celui de la mauvaise répartition des fruits de cette dernière ? Y a-t-il eu une montée des inégalités ?

D'une part, à travers l'analyse de la pauvreté et des inégalités de façon générale et d'autre part par le biais de l'étude des inégalités structurelles au sein des filières de production, le présent article tente de répondre aux deux dernières questions. Il est difficile de réduire la pauvreté sans tenir compte des inégalités. En effet, la croissance peut engendrer un accroissement des inégalités et, en conséquence, empêcher une réduction de la pauvreté. En d'autres termes, les plus pauvres peuvent ne pas bénéficier des retombées de la croissance si des mesures ne sont pas mises en œuvre, qui tendent à aplanir les inégalités. Au Mali, le secteur primaire est prépondérant dans la formation du PIB (contribution de 44,6% en 1998) et la grande majorité (80%) des actifs occupés évoluent dans ce secteur. Aussi, l'analyse des mécanismes de répartition passe-t-elle par celle de la rémunération des acteurs des principales filières de production. Or il se trouve que l'étude des marchés dans ces filières révèle que la répartition de la valeur ajoutée n'est pas toujours équitable en raison de la persistance d'inégalités structurelles et du manque de concertation entre acteurs sociaux.

---

<sup>1</sup> Respectivement Statisticien-Economiste, Sociologue et Statisticien-Informaticien, les auteurs appartiennent tous à l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali (ODHD/LCPM).

## I. ANALYSE DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES

### 1.1. Evolution de la pauvreté

Afin de voir comment a évolué la pauvreté depuis 1994, dans un contexte de croissance économique, ce chapitre analyse l'évolution des indicateurs de pauvreté au niveau national, par milieu (rural/urbain) et par région administrative.

On a coutume de mesurer la pauvreté en distinguant deux approches différentes : l'approche monétaire et l'approche de la pauvreté humaine.

La pauvreté monétaire traduit une insuffisance de revenu nécessaire pour procurer à une personne le minimum de consommation indispensable pour vivre. Par contre la pauvreté humaine exprime les privations dont souffre une personne en termes de décence des conditions d'existence telles que l'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, etc.

#### 1.1.1. La pauvreté monétaire

L'instrument utilisé pour classer un individu comme monétairement pauvre est le seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société.

Le seuil de pauvreté permet d'établir l'incidence et la profondeur de la pauvreté qui sont définies dans l'encadré N°1.

#### **Encadré N°1**

#### **DES INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE**

##### **Incidence de la pauvreté**

*L'incidence de la pauvreté ou indice numérique de pauvreté ou encore taux de pauvreté d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.*

##### **La profondeur de la pauvreté**

*La profondeur ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté est l'indice volumétrique de pauvreté exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. L'incidence volumétrique de pauvreté est le déficit de revenus des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de tout individu (ou ménage) pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant par là même, disparaître la pauvreté.*

Selon les analyses de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'incidence de la pauvreté a augmenté, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, entre 1989 et 1994 d'une part et entre 1994 et 1996 d'autre part.

Cependant, l'accroissement annuel moyen pendant la première période (11%) a été beaucoup plus élevé qu'au cours de la seconde (2%), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994. On observe la même tendance en ce qui concerne la profondeur de la pauvreté dont l'accroissement annuel moyen est passé de 8% (1989-94) à 1,6% (1994-96).

Ces résultats montrent que, malgré les bonnes performances macroéconomiques réalisées entre 1994 et 1996, la pauvreté s'est légèrement aggravée, quel que soit le degré de ralentissement de cet accroissement.

Par contre, il semble que cette tendance se renverse entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté sur l'ensemble du pays. Cette diminution se présente diversement selon les milieux et selon les régions.

Entre 1996 et 1998, on assiste à un début de baisse de l'incidence de la pauvreté, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. L'incidence qui était de 71,6% en 1996, tombe à 69,0% en 1998. Ce dernier niveau résulte d'une diminution de 1,8% par an, soit légèrement moins des 2,0% par an dont elle s'était accrue entre 1994 et 1996. Ainsi donc, même si la régression de l'incidence de la pauvreté est faible, c'est la première fois que l'on observe le début d'une telle tendance de diminution. Malgré cette baisse, une grande majorité de la population (69,0%) demeure toujours pauvre.

En 1998, la proportion de pauvres reste plus élevée en milieu rural (76,0%) qu'en milieu urbain (36,3%) en dépit d'une tendance à la diminution dans les deux milieux. Mais le taux annuel de diminution de la pauvreté de 5,4% en milieu urbain est de plus de trois fois plus important que celui observé en milieu rural (1,5%). Cette tendance est confortée par un taux annuel de diminution de la profondeur de la pauvreté de 40,3% en milieu urbain, soit plus du double de celui observé en milieu rural évalué à 16,2%.

Ainsi, les efforts et activités de réduction de la pauvreté de l'Etat et des partenaires au développement ont plus profité au milieu urbain qu'au milieu rural. Ce état de fait traduit une inégalité de redistribution des fruits de la croissance au détriment du milieu rural qui abrite la majorité des pauvres. Cela pose les questions de savoir si les résultats des importants investissements en milieu rural ont été confisqués par des mécanismes de redistribution favorables aux villes, ou bien s'il y a réellement eu plus d'efforts en faveur des villes au détriment des campagnes.

D'une manière générale, il y a une réduction de la proportion de la population pauvre dans toutes les régions administratives du pays entre 1996 et 1998.

### 1.1.2. La pauvreté humaine

La pauvreté humaine peut être appréhendée par plusieurs types d'indicateurs dont les plus fréquemment utilisés, l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH), sont présentés dans ici.

L'incidence et la profondeur de la pauvreté sont des indicateurs monétaires construits sur la base du coût de la ration alimentaire minimale et des autres besoins essentiels des individus.

Cette approche ne rend pas explicitement compte de la pauvreté dans la perspective du développement humain. Au Mali, en particulier, la pauvreté se manifeste aussi par l'absence de soutien familial et social en plus de la difficulté de mener une vie longue et saine dans le respect et la dignité.

#### **Encadré N°2**

##### **DE L'IDH**

*L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles sociaux :*

- *la durée de vie mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;*
- *le niveau d'éducation mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour le tiers restant le taux de scolarisation combiné ( tous ordres d'enseignement confondus) ;*
- *le niveau de revenu ou encore niveau de vie mesuré par le Produit Intérieur Brut réel par habitant (PIB réel/hab.) exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).*

*L'IDH est la moyenne arithmétique (simple) des trois indicateurs :*

- *indicateur de niveau de vie ;*
- *indicateur de niveau d'éducation ;*
- *indicateur de PIB réel/hab. en PPA .*

L'Indice du Développement Humain (IDH) défini dans l'encadré N°2 donne une vision globale des conditions de vie, même s'il cache des disparités entre les individus d'un même pays ou d'une même région. Au niveau national, selon les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'IDH est passé de 0,309 à 0,333 entre 1996 et 1998, soit un accroissement de 7,77% entre les deux dates.

En 1998, le classement des différentes régions administratives du pays selon le critère de l'IDH le plus élevé s'établit comme suit :

- 1<sup>er</sup> : Bamako : 0,588 ;
- 2<sup>ème</sup> : Kayes : 0,340 ;
- 3<sup>ème</sup> : Koulikoro : 0,317 ;

|                    |               |   |         |
|--------------------|---------------|---|---------|
| - 4 <sup>ème</sup> | : Gao         | : | 0,315 ; |
| - 5 <sup>ème</sup> | : Sikasso     | : | 0,308 ; |
| - 6 <sup>ème</sup> | : Ségou       | : | 0,288 ; |
| - 7 <sup>ème</sup> | : Tombouctou: | : | 0,259 ; |
| - 8 <sup>ème</sup> | : Mopti       | : | 0,251 ; |
|                    | Mali          | : | 0,333 . |

Le Mali est classé en 1998 parmi les pays à développement humain faible car ayant un IDH inférieur à 500. Il en est de même pour toutes les régions administratives sauf le district de Bamako dont le niveau de développement humain est moyen (IDH au moins égal à 0,500 et inférieur à 0,800).

Alors que l'IDH mesure le développement à travers sa dimension humaine, l'IPH quant à lui, appréhende la pauvreté dans une dimension de déficit dans les conditions de vie ; il est défini dans l'encadré N°3.

### **Encadré N° 3**

#### **DE L'IPH**

*L'IPH est un indicateur composite se fondant sur trois variables : le risque de décéder à un âge précoce (avant l'âge de quarante ans), le taux d'analphabétisme (des adultes) et la misère sur le plan des conditions de vie, exprimée par le manque d'accès au service de santé, à l'eau potable et à une alimentation convenable ( le manque d'accès à une alimentation convenable est appréhendé au moyen du pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition).*

L'indice de la pauvreté humaine, qui exprime surtout les manifestations de la pauvreté, se situe au niveau de 55% pour l'ensemble du pays en 1998. Ce niveau assez élevé dénote de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire de façon significative la proportion de sa population souffrant de décès à un âge précoce, d'analphabétisme et de misère sur le plan des conditions de vie. Toutefois, il convient de signaler que l'IPH a diminué de 3,2% entre 1996 et 1998 (il était de 58,2% en 1996).

Quant au classement des différentes régions administratives d'après le critère de l'IPH le moins élevé, il s'établit en 1998 comme indiqué ci-dessous:

|                    |                |   |         |
|--------------------|----------------|---|---------|
| - 1 <sup>er</sup>  | : Bamako       | : | 24,1% ; |
| - 2 <sup>ème</sup> | : Kayes        | : | 53,8% ; |
| - 3 <sup>ème</sup> | : Koulikoro    | : | 56,5% ; |
| - 4 <sup>ème</sup> | : Sikasso      | : | 57,0% ; |
| - 5 <sup>ème</sup> | : Ségou        | : | 60,0% ; |
| - 6 <sup>ème</sup> | : Mopti        | : | 60,8% ; |
| - 7 <sup>ème</sup> | : Gao          | : | 64,5% ; |
| - 8 <sup>ème</sup> | : Tombouctou : | : | 66,3% ; |
|                    | Mali           | : | 55,0%.  |

Plus de la moitié de la population de chaque région, sauf le district de Bamako, souffre de pauvreté humaine selon l'IPH.

Pour expliquer pourquoi peu de progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté pendant une période de croissance relativement forte, il convient d'analyser la relation entre la situation de pauvreté qui demeure encore importante et l'évolution des inégalités.

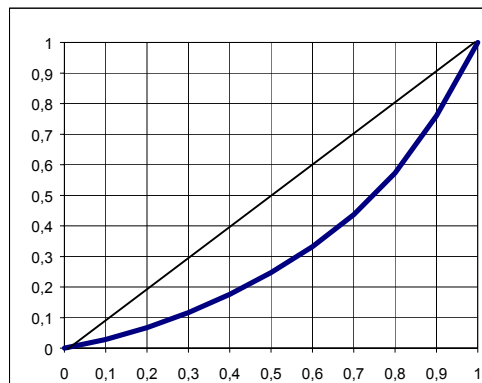
## 1.2. Evolution des inégalités

### 1.2.1. Inégalités de revenus

Il existe toute une gamme d'instruments pour mesurer et comparer, dans le temps et dans l'espace, l'inégalité de revenus : les courbes de distribution et de répartition des revenus, et des coefficients comme celui de Gini, d'Atkinson, de Theil et la variance logarithmique.

Dans cet article, pour mesurer les inégalités de revenus, les instruments utilisés sont la courbe de répartition, qui donne le pourcentage de population au dessous d'un certain seuil de revenu, la courbe de concentration des revenus, qui fournit le pourcentage de cette population détenant un pourcentage donné de la richesse globale (cf.- Graphique 1) et le coefficient de Gini correspondant (cf. encadré N°4). Les deux courbes sont, par définition, liées l'une à l'autre, et en conséquence, elles permettent d'aboutir aux mêmes conclusions.

#### **Graphique 1 : Courbe de concentration des dépenses en 1994 Gini = 0,4428**



Source : ODHD/LCPM à partir des résultats de l'EMCES-94

**Encadré N°4****DU COEFFICIENT DE GINI**

*De façon générale, une courbe de concentration peut être établie à partir des fréquences cumulées d'une distribution statistique. Dans le cas particulier de la distribution des revenus d'une société donnée on parle de courbe de Lorenz. Cette courbe est l'ensemble des points ayant pour coordonnées le pourcentage cumulé des personnes recevant un revenu donné (abscisse) et le pourcentage cumulé du revenu (ordonnée).*

*Lorsque la distribution des revenus est égalitaire, on obtient une diagonale, c'est-à-dire que 10% de la population possède 10% du revenu national, 20% de la population possède 20% du revenu national, etc. Dans ce cas, le coefficient de Gini, traduisant l'écart entre une distribution hypothétique uniforme des revenus et la distribution effectivement ajustée sur les données recueillies, est égal à 0. C'est alors l'égalité absolue : chaque individu ou ménage reçoit une part identique du revenu*

*L'inégalité des revenus se traduit par une courbe dont la concavité est tournée vers le haut. Plus la moyenne de la distribution est éloignée de la diagonale, plus l'inégalité est forte, en sachant que cette moyenne correspond au point où la tangente à la courbe est parallèle à la diagonale. Lorsqu'une seule personne ou un seul ménage reçoit la totalité du revenu, c'est l'inégalité absolue et le coefficient de Gini est alors égal à l'unité.*

Le coefficient de Gini exprimant l'inégalité de répartition des revenus est de 44,3% en 1994, ce qui indique une assez forte inégalité dans la distribution des revenus. Ce niveau est toutefois proche de celui de l'Afrique subsaharienne, qui est en moyenne de 43,5% pour les années 90, alors qu'il est de 58,4% en Afrique du Sud (1993), 56,8% au Zimbabwe (1990), 54,1% au Sénégal (1991) et 38,1% en Tanzanie (1993).

Le niveau du coefficient pour les pays d'Amérique Latine varie entre 50% et 60%, pour l'Asie de l'Est et du Sud entre 30% et 40%. Pour les Pays en Transition, il est d'environ 30%. L'inégalité des revenus observée au Mali en 1994 est confirmée par la répartition en déciles de revenus (cf tableau 1). En 1994, la moitié de la population (50%) ne disposait que d'un quart (25%) du revenu total et 60 % de la population se partage le tiers (33%) du revenu total...

L'absence d'information sur les revenus en 1996 et 1998 ne permet pas d'établir l'évolution de cette distribution après 1994. Toutefois, le coefficient de Gini pour Bamako est passé de 41,8 % à 44,7% entre 1994 et 1996 (cf Graphique 2). Si cette tendance est la même pour l'ensemble du pays, cela pourrait expliquer logiquement l'anachronisme entre la croissance économique et l'accroissement de la pauvreté.

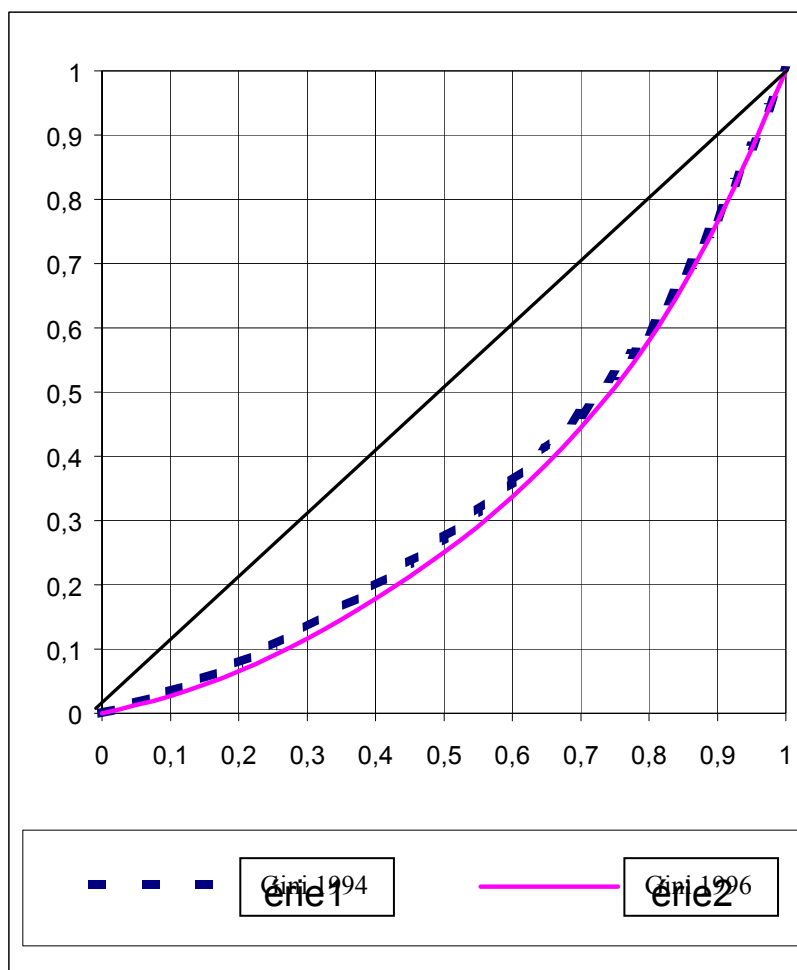
**Tableau 1 : Déciles des dépenses en 1994**

| <b>Déciles</b> | <b>Valeur<br/>en F CFA</b> | <b>Population<br/>Cumulée en<br/>%</b> | <b>Dépense<br/>cumulée en<br/>%</b> |
|----------------|----------------------------|--|-------------------------------------|
| <b>1</b>       | 22 215                     | 0,1                                    | 0,03                                |
| <b>2</b>       | 30 377                     | 0,2                                    | 0,07                                |
| <b>3</b>       | 36 556                     | 0,3                                    | 0,12                                |
| <b>4</b>       | 43 696                     | 0,4                                    | 0,18                                |
| <b>5</b>       | 51 824                     | 0,5                                    | 0,25                                |
| <b>6</b>       | 63 286                     | 0,6                                    | 0,33                                |
| <b>7</b>       | 79 440                     | 0,7                                    | 0,44                                |
| <b>8</b>       | 103 577                    | 0,8                                    | 0,57                                |
| <b>9</b>       | 150 262                    | 0,9                                    | 0,76                                |
|                |                            | 1,0                                    | 1,00                                |

Source : Tableau établi par l'ODHD/LCPM sur la base des données de l'EMCES-94

**Graphique 2 : Courbe de concentration des dépenses en 1994 et en 1996 à Bamako**

( Gini 1994 = 0,4179 et Gini 1996 = 0,4469 )



Source : ODHD/LCPM à partir des données de l'EMCES-94 et de celles de l'enquête AFRISTAT-96 " Dépenses des ménages à Bamako "

L'inégalité monétaire ne représente qu'un aspect de l'inégalité. Elle ne traduit pas, par exemple, l'impossibilité que connaissent certains d'accéder aux services publics. L'inégalité des conditions de vie exprime donc mieux cette situation puisqu'elle résulte de facteurs comme l'insécurité alimentaire, le niveau d'éducation, l'insuffisance d'équipements, le temps mis pour accéder aux services sociaux de base, etc., plus que du strict revenu.

### 1.2.2. Inégalités des conditions de vie

Le taux brut de scolarisation (au premier cycle de l'enseignement fondamental) a varié de 46,7% en 1996-97 à 50,0% en 1997-98, correspondant à des passages (entre les deux années scolaires) de 36,5% à 41,0% et de 57,0% à 58,9% respectivement pour les filles et les garçons. Cette différence au niveau du taux brut de scolarisation au détriment des filles est de nature à perpétuer la pauvreté féminine : faible accès des femmes aux opportunités économiques, politiques...

En 1997-98, le taux de réussite à l'examen de fin de premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) est de 55,9% (56,1% pour les filles contre 55,4% pour les garçons).

Ce taux de réussite des filles à l'examen de fin de premier cycle supérieur à celui des garçons est remarquable et laisse à penser que les efforts concernant la scolarisation des filles commencent à porter leurs fruits.

En 1997-98, le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental est de 17,9% au niveau national. Ici aussi des inégalités subsistent entre filles et garçons d'une part, et entre régions administratives d'autre part. En effet, si en 1997-98, le taux brut de scolarisation des garçons est de 23,4% (supérieur au niveau national, qui est de 17,9%), il n'est que de 12,3% chez les filles (inférieur au niveau d'ensemble).

En 1997-98, le taux de réussite à l'examen du Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF) est de 66,9% (63,9% pour les filles et 68,4% pour les garçons).

Le taux d'alphabétisation est de 29,97% en 1997 et de 31,04% en 1998. Dans ce domaine les inégalités sexe féminin - sexe masculin sont beaucoup plus marquées qu'en matière d'éducation formelle.

En effet, en 1997, le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 18,45% contre 42,27% pour les hommes, ce qui traduit un rapport de 1 à 2,3. Un an plus tard, ces chiffres sont respectivement de 19,11% et 43,78% (même rapport que précédemment).

Parmi les acteurs limitant la fréquentation des Centres de Santé COMMunautaires (CSCOM), figurent en premier lieu, le faible pouvoir d'achat des ménages, particulièrement en zones rurales, les contraintes socioculturelles, les difficultés de déplacement, la proximité d'autres formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, l'instabilité du personnel, les alternatives aux CSCOM/CSAR (CSAR: Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé).

En milieu rural, entre les villages d'une aire de santé, il n'y a souvent que des pistes en mauvais état et les moyens de transport sont soit de coût prohibitif (véhicules de transport en commun) soit rudimentaires (charrettes, pirogues, etc.) pénalisant ainsi les villages éloignés.

La faiblesse du pouvoir d'achat conduit à réduire au strict minimum les consultations préventives et à privilégier des solutions alternatives : automédication, médecine traditionnelle, marabout, etc.

Les populations vivant en milieu rural s'approvisionnent en eau potable à partir de puits modernes, de puits citernes, de forages équipés et de systèmes d'adduction d'eau sommaire (AES). Au Mali, le nombre de villages bénéficiant d'un point d'eau moderne est de 5 428 sur un total de 11 703 en 1996, assurant un taux de couverture de 46,4% en 1996. En milieu rural, le nombre moyen de forages pour 1000 habitants est estimé à 2,7.

En milieu urbain, l'approvisionnement des populations en eau potable est assuré à partir des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP), eux-mêmes alimentés à partir d'eau de surface ou d'eau souterraine d'une nappe profonde .

La société EDM n'assure la desserte en eau à travers des réseaux d'adduction d'eau que dans seize centres urbains parmi les plus peuplés.

Enfin, il convient de signaler que les problèmes d'eau et d'assainissement affectent différemment les individus selon le sexe dans la mesure où les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'approvisionnement en eau de leur famille.

Le potentiel en biomasse agricole, végétale, agro-industrielle, de résidus industriels et d'élevage est important même si une partie est utilisée à des fins non énergétiques . Quant au gisement éolien, il est variable selon les saisons et les régions.

Les énergies renouvelables qui pourraient être plus à la portée des pauvres sont encore très faiblement exploitées. L'énergie conventionnelle n'est disponible que dans les centres urbains et est utilisée par moins de 10% de la population du pays. Autrement dit, cette énergie est hors de portée de la presque-totalité de la population rurale majoritairement pauvre, qui utilise plutôt l'énergie traditionnelle.

## II. LES INEGALITES STRUCTURELLES AU SEIN DES FILIERES DE PRODUCTION

En 1996, 90% de la population pauvre vivait en milieu rural où s'exerce l'essentiel des activités productives du secteur primaire, à savoir l'agriculture et l'élevage qui occupent plus de 80% de la population totale. Ce secteur a contribué pour 42,4% à la formation du PIB en 1996, 42,9% en 1997 et 44,6% en 1998 ( source : DNP/DNSI). Dans ce secteur, les parts de l'agriculture et de l'élevage sont respectivement de 61,2% et 23,4% en 1998.

La réduction de la pauvreté est de ce fait largement liée aux revenus et aux biens de consommation que les populations rurales peuvent obtenir à travers les activités de production et d'échange dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

L'analyse de la distribution des revenus du secteur primaire à travers les activités agricoles et d'élevage dominées par les filières Coton , Riz, Bétail - Viande et Cuirs et Peaux permet d'apprécier la part reçue par les pauvres qui constituent la majorité des acteurs de ces filières. Elle compare le niveau de vie des individus entre les périodes d'avant et d'après la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994.

La dévaluation a eu des impacts socio-économiques sur les systèmes agraires de production et a donc modifié le profil de pauvreté des populations dans les zones rurales où vit une majorité de pauvres (78,3% de la population rurale en 1996 et 76,0% en 1998).

### 2.1. La filière coton

La presque-totalité de la filière coton au Mali porte sur l'encadrement de la production et la commercialisation du coton assurés par la CMDT. Cette société assure la vulgarisation des techniques culturales du coton, le placement du matériel agricole auprès des paysans producteurs de coton, l'achat, la collecte et l'égrenage du coton graine et l'exportation du coton fibre.

La production de coton graine, qui était de 269 407 tonnes en 1994-95, a atteint 522 899 tonnes en 1997-98. Ces niveaux de production font que le coton a contribué pour environ 45% aux recettes d'exportation du Mali en 1995-96 et a apporté 80% du total des recettes fiscales et parafiscales de l'Etat pour la même année.

Le revenu total provenant du coton distribué aux producteurs pris dans leur ensemble était de 62 milliards de F CFA en 1995-96 et de 81 milliards de F CFA en 1997-98.

La CMDT couvre la totalité de la région de Sikasso et par conséquent la quasi-totalité des unités de production agricole (taux d'encadrement de 97%). L'incidence de la pauvreté y est cependant la plus élevée après celle de Mopti malgré les performances ci-dessus mentionnées, qui s'inscrivent parfaitement dans le même sens que les performances macroéconomiques décrites dans l'introduction. Cela pose de façon concrète la problématique de la redistribution des revenus du coton entre les producteurs qui demeurent pauvres dans leur majorité.

En fait, comme tout paysan, le producteur de coton évolue au sein d'exploitations agricoles qui sont des entreprises familiales fonctionnant à la fois comme familles et comme unités de production agricole. Cette dualité des exploitations agricoles familiales a des

implications interdépendantes entre les aspects purement de gestion des facteurs de production et les aspects sociologiques et culturels de la famille étendue.

Dans la zone de production cotonnière, on distingue quatre types d'exploitation classés essentiellement sur la base de variables structurelles d'équipement et de bétail possédés. L'annuaire statistique 1997-98 de la CMDT classe les exploitations de la zone cotonnière comme suit :

- 1- les exploitations de type A : sont bien équipées pour la culture attelée, disposent d'au moins une charrette, de plus de 10 bovins avec au moins deux paires de bœufs de labour ;
- 2- les exploitations de type B : disposent d'une paire de bœufs de labour et d'une unité de culture attelée, mais ont un troupeau de bovins de moins de 10 têtes, y compris les bœufs d'attelage ;
- 3- les exploitations de type C : ne sont pas équipées pour la culture attelée car elles disposent d'un équipement incomplet , mais en ont une expérience;
- 4- les exploitations de type D : sont manuelles et n'ont aucune ou très peu d'expérience de la culture attelée.

Pour apprécier les variations causées par la dévaluation aux systèmes de production et aux revenus des paysans en zone Mali-Sud, une étude menée en 1996 par l'unité de suivi-évaluation de la CMDT a établi les comptes d'exploitation des différents types d'unités de production.

Cette étude montre que les producteurs ruraux dont la plupart sont des actifs au sein d'exploitations agricoles ont connu une augmentation effective de leurs revenus. Le tableau 2 indique que les revenus des grandes exploitations, constituant moins de 20% de l'ensemble des exploitations en 1998, ont augmenté de 136,0%. Les revenus des exploitations moyennes de type B et C qui constituent l'écrasante majorité (près de 60%) des paysans ont presque triplé avec des augmentations respectives de 188,0% et 193,5% après la dévaluation. Mais les plus petites exploitations du type D qui constituent moins de 20% de l'ensemble, ont connu le plus faible accroissement des revenus même si ceux-ci ont doublé. Ces revenus sont censés inclure les ristournes que les producteurs reçoivent à travers le mécanisme de rémunération des producteurs retenu dans le Contrat – Plan de 1994 entre l'Etat, la CMDT et les producteurs. Ce Contrat-Plan en cours de relecture pour couvrir la période 1999-2002, stipule en effet que le montant de la ristourne est ajouté au prix d'achat plancher du coton graine permettant ainsi d'obtenir le prix d'achat bonifié de la campagne.

La question demeure donc toujours de savoir pourquoi, malgré de telles performances, ces populations sont au dessous du seuil de pauvreté ? Pour y répondre, il y a lieu de comparer le revenu par tête des exploitations au seuil de pauvreté avant la dévaluation (campagne 1993-94) et après (campagne 1995-96).

On considère que le revenu par tête est constitué de la consommation alimentaire familiale majorée de la marge nette de l'unité de production.

La consommation alimentaire est essentiellement l'autoconsommation qui permet de satisfaire les besoins alimentaires minimaux des individus vivant au sein de l'exploitation.

Elle peut donc être considérée comme la part alimentaire qui entre dans la constitution du seuil de pauvreté .

Cette part est évaluée à 51 469 F CFA en 1994 pour un seuil de pauvreté de 77 204 F CFA et à 68 647 F CFA pour un seuil de 102 971 F CFA en 1996.

**Tableau 2 : Evolution des niveaux de revenus annuels par tête  
( en F CFA) selon les types d'exploitation**

| Période                            | Types d'exploitation | Nombre de personnes | Composition du revenu par tête en F CFA |                          |                 |                                  |
|------------------------------------|----------------------|---------------------|---|--------------------------|-----------------|----------------------------------|
|                                    |                      |                     | Consommation alimentaire                | Marge nette Individuelle | Revenu par tête | Accroissement marge nette (en %) |
| <b>Avant dévaluation (1993-94)</b> | A                    | 24,7                | <b>51 469</b>                           | 15 210                   | 66 679          |                                  |
|                                    | B                    | 13,3                | 51 469                                  | 7 844                    | 59 313          |                                  |
|                                    | C                    | 8,1                 | 51 469                                  | 5 771                    | 57 240          |                                  |
|                                    | D                    | 8,6                 | 51 469                                  | 3 326                    | 54 795          |                                  |
| <b>Après dévaluation (1995-96)</b> | A                    | 24,7                | <b>68 647</b>                           | 35 897                   | <b>104 544</b>  | 136,0                            |
|                                    | B                    | 13,3                | 68 647                                  | 22 593                   | 91 240          | 188,0                            |
|                                    | C                    | 8,1                 | 68 647                                  | 16 939                   | 85 586          | 193,5                            |
|                                    | D                    | 8,6                 | 68 647                                  | 6 677                    | 75 324          | 100,8                            |

Source : ODHD à partir des données de « Impact de la dévaluation sur les systèmes de production et les revenus des paysans dans la zone Mali-sud, CMDT / Suivi - Evaluation /novembre 1996.».

Le tableau 2 montre que seuls les individus des grandes exploitations, celles de type A, ont des revenus (104 544 F CFA) légèrement au dessus du seuil de pauvreté après la dévaluation. Comme les grandes exploitations de type A totalisent moins de 20% des exploitations en zone cotonnière CMDT, il en découle que plus de 80% des exploitations abritent des individus vivant au dessous du seuil de pauvreté.

Ces résultats montrent que la marge nette d'exploitation permettant de passer au dessus du seuil de pauvreté n'est obtenue que par les grandes exploitations de type A. Cela dénote de l'existence d'inégalités structurelles auxquelles font face les producteurs à travers des stratégies alternatives de survie. Mais, ces stratégies elles aussi, ne sont le plus souvent à la portée que d'une infime minorité d'exploitations et en conséquence d'individus.

## 2.2. La filière riz

Quoique la culture du riz de bas fonds soit une pratique connue dans plusieurs régions du Mali, notamment dans les zones sud et ouest, l'Office du Niger (ON), qui produit plus de 70% du riz, représente l'essentiel de cette filière. Situé dans le delta central du Niger dans la région de Ségou, l'ON s'étend actuellement sur une superficie de près de 60 000 hectares répartis entre des zones réaménagées et des zones non réaménagées.

Tout comme la culture du coton, celle du riz est pratiquée par des exploitations agricoles familiales ou unités de production agricole (UPA) de tailles diverses comme l'indique le tableau 3.

**Tableau 3 : Caractéristiques des exploitations de riziculture à l'ON en 1996-97**

|                            | % d'UPA    | Superficie moyenne riz | Nombre de personnes | Nombre de personnes par ha | Actifs par ha | Attelages par ha |
|----------------------------|------------|------------------------|---------------------|----------------------------|---------------|------------------|
| <b>Zone réaménagée</b>     |            |                        |                     |                            |               |                  |
| Petites (<4ha)             | 26         | 2,3                    | 9                   | 4,6                        | 2,4           | 0,4              |
| Moyennes (4-10 ha)         | 15         | 6,1                    | 22                  | 3,8                        | 2,1           | 0,4              |
| Grandes (>10ha)            | 3          | 13,2                   | 37                  | 3,0                        | 1,7           | 0,3              |
| <b>Zone non réaménagée</b> |            |                        |                     |                            |               |                  |
| Petites (<4ha)             | 31         | 2,7                    | 10                  | 4,1                        | 1,8           | 0,2              |
| Moyennes (4-10 ha)         | 18         | 5,8                    | 15                  | 3,2                        | 1,6           | 0,2              |
| Grandes (>10ha)            | 7          | 14,6                   | 32                  | 2,4                        | 1,2           | 0,2              |
| <b>Ensemble</b>            | <b>100</b> | <b>4,9</b>             | <b>15</b>           | <b>3,9</b>                 | <b>1,9</b>    | <b>0,3</b>       |

Source : IER-ECOFIL et IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

Les mécanismes de répartition des revenus issus de la riziculture entre les différents acteurs de la filière dépendent largement en dernière instance des politiques macroéconomiques d'intervention de l'Etat dans ce secteur. De l'indépendance, en 1960, jusqu'en 1984, la politique d'intervention de l'Etat y a été marquée par :

- un contrôle étatique direct de la production rizicole en régie assurée par des salariés ;
- une commercialisation consistant en la vente du riz aux structures étatiques telles que l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) et les coopératives de consommation ;
- le contrôle du commerce extérieur par la fixation des prix aux producteurs et à la consommation.

Cette option de développement s'étant avérée peu efficace, l'Etat a adopté une politique plus libérale à partir de 1984, date à laquelle la police économique de l'ON a été supprimée, ce qui a permis aux producteurs de fixer librement les prix et la destination de leurs produits. La libéralisation des importations de riz et la suppression des droits et taxes à l'exportation ont été effectives en 1981 et en 1989, la liberté des prix du riz a été établie sur l'ensemble du Mali (Cf. Impact de la libéralisation sur les filières céréalières au Mali, Rapport de Synthèse, PRMC, mai 1999). La phase actuelle de cette politique de libéralisation a été marquée par la dévaluation du franc CFA qui a sérieusement affecté les revenus des paysans pauvres. Les effets escomptés d'une amélioration des revenus des producteurs se sont effectivement produits comme l'attestent les résultats de l'étude menée par l'IER/INSAH-PRISAS, indiqués dans le tableau 4 qui donne le pourcentage d'augmentation en termes réels du revenu moyen par ha.

**Tableau 4 : Revenu moyen en F CFA par hectare du riz**

|                            | Revenu avant dévaluation | Revenu nominal après dévaluation | Revenu réel après dévaluation | % d'augmentation en terme réel |
|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Zone non réaménagée</b> |                          |                                  |                               |                                |
| Petites (<4ha )            | 71 506                   | 189 597                          | 129 861                       | 82                             |
| Moyennes (4-10 ha)         | 98 140                   | 252 473                          | 172 927                       | 76                             |
| Grandes (>10ha)            | 118 704                  | 253 505                          | 173 634                       | 46                             |
| <b>Zone réaménagée</b>     |                          |                                  |                               |                                |
| Petites (<4ha)             | 166 832                  | 267887                           | 184 484                       | 10                             |
| Moyennes (4 -10 ha)        | 127 592                  | 347 957                          | 238 326                       | 87                             |
| Grandes (>10ha)            | 136 345                  | 355 626                          | 243 579                       | 79                             |

Source : IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

**Tableau 5 : Revenu moyen en F CFA par exploitation, par tête et par actif**

| Zones de production        | Revenu par Exploitation | Revenu par tête | Revenu par actif |
|----------------------------|-------------------------|-----------------|------------------|
| <b>Non réaménagée</b>      |                         |                 |                  |
| <i>Petite exploitation</i> | 590 000                 | <b>80 000</b>   | 160 000          |
| Exploitation moyenne       | 1 700 000               | 120 000         | 248 000          |
| Grande exploitation        | 5 248 000               | 177 000         | 392 000          |
| <b>Sous-total</b>          | <b>1 928 000</b>        | <b>114 000</b>  | <b>238 000</b>   |
| <b>Réaménagée</b>          |                         |                 |                  |
| <i>Petite exploitation</i> | 891 000                 | <b>87 000</b>   | 163 160          |
| Exploitation moyenne       | 2 907 000               | 156 000         | 290 000          |
| Grande exploitation        | 5 445 000               | 135 000         | 291 000          |
| <b>Sous-total</b>          | <b>2 801 000</b>        | <b>126 000</b>  | <b>245 000</b>   |
| <b>Ensemble</b>            | <b>1 692 000</b>        | <b>109 000</b>  | <b>217 000</b>   |

Source : IER-ECOFIL/INSAH-PRISAS

Malgré ces augmentations importantes du revenu des exploitations après la dévaluation, il n'empêche que le niveau de revenu par tête reste toujours au dessous du seuil de pauvreté (103 310 F CFA en 1998) pour les petites exploitations tant dans les zones réaménagées que dans celles non réaménagés comme le montre le tableau 5.

Ce n'est que lorsqu'ils possèdent une exploitation moyenne ou grande que les producteurs de riz sont assurés d'avoir un revenu par tête au moins égal au seuil de pauvreté. Ces exploitations représentent 44% de l'ensemble (18% en zone réaménagée et 26% en zone non réaménagée).

### 2.3. La filière bétail - viande

Avec des effectifs nationaux estimés en 1998 à 6 239 750 bovins, 5 992 500 ovins, 8 507 000 caprins et 666 500 camelins, la filière Bétail-Viande fournit le troisième produit d'exportation du Mali après le coton et l'or. L'élevage est dominé par deux systèmes de production distincts : le système pastoral avec des variantes de transhumance associée aux cultures pluviales et de décrue dans les zones Nord et Est d'une part, et le système agropastoral sédentaire au Sud avec des sous-systèmes liés aux cultures vivrières et de rente tels que le riz et le coton d'autre part.

Compte tenu du caractère traditionnel de ces systèmes d'élevage, l'exploitation du cheptel est essentiellement basée sur l'exportation du bétail sur pieds. Ainsi, les exportations totales d'animaux vivants sont estimées en 1998 à 108 245 têtes de bovins, 258 654 ovins - caprins, 295 camelins et 970 996 oiseaux pour une valeur totale de 26,7 milliards de F CFA et un poids de 43,6 millions de tonnes (source : estimations OMBEVI).

Les catégories socio - professionnelles d'acteurs qui participent à la répartition des revenus de la filière peuvent être réparties en deux groupes : le groupe du circuit vif qui comprend les producteurs, les marchands et les intermédiaires et celui du circuit mort constitué par les chevillards, bouchers, apprentis bouchers et rôtisseurs.

La dévaluation du franc CFA a entraîné une flambée des exportations qui a abouti aux effets induits suivants :

- une augmentation de la demande en animaux sur les marchés intérieurs à cause de l'accroissement de la demande extérieure ;
- une augmentation conséquente du prix des animaux qui est estimée en moyenne à 54,74% (Koné et al./IER-PRISAS, 1996);
- l'introduction de l'achat au comptant en substitution à l'achat à crédit largement pratiqué avant la dévaluation du franc CFA et qui était plus favorable aux chevillards et bouchers.

Ces conséquences sont plus défavorables aux éleveurs pastoraux qui sont de plus en plus confinés à des rôles de bergers et bouviers qu'aux autres catégories. En effet, selon Breman et al. (1987), plus de la moitié des animaux ne seraient plus la propriété des éleveurs pastoraux, mais plutôt celle d'investisseurs privés qui peuvent être des agriculteurs, des commerçants exportateurs ou des fonctionnaires. Cela peut s'expliquer en partie par l'attrait de cette filière devenue plus intéressante pour des investisseurs qui ne s'occupent pas traditionnellement d'élevage.

Ce processus de transfert de la propriété du cheptel à des nouvelles catégories de nantis a engendré l'apparition d'une catégorie de bergers ou de bouviers pauvres qui n'ont pas pu bénéficier de l'augmentation des prix observée après la dévaluation. Il en résulte que la plus grande part de la valeur ajoutée de la filière bétail-viande est essentiellement accaparée par les marchands exportateurs et les acteurs des systèmes de transport.

Cette situation fait que les politiques en cours, de protection sanitaire, d'exploitation optimale de ressources pastorales, d'augmentation du taux d'exploitation du cheptel et

d'intégration agriculture/élevage, deviennent limitées dans leurs effets de réduction de la pauvreté. Elle requiert dorénavant de prendre en compte les processus de répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière dans l'élaboration des politiques en matière d'élevage.

#### **2.4. La filière cuirs et peaux**

Bien que sous-produits de l'élevage, les cuirs et peaux constituent non seulement un facteur d'industrialisation, mais surtout une source de devises pour le Mali.

En effet, avec une valeur d'exportation de près de 4 milliards de F CFA en 1998, les cuirs et peaux constituent un créneau porteur pour l'économie.

La Mutuelle des Professionnels des Cuirs et Peaux (MPCP) a été créée en 1993. Elle a pour but d'établir un cadre de concertation entre l'ensemble des professionnels de la filière Cuirs et Peaux et d'en soutenir toute politique de promotion.

Depuis 1995, la réglementation du négoce de cuirs et peaux prévoit deux catégories professionnelles, les collecteurs et les exportateurs de cuirs et peaux.

Les collecteurs sont des agents locaux généralement installés dans les centres urbains ; ils procèdent à l'achat des cuirs et peaux auprès des bouchers pour les rétrocéder aux exportateurs et souvent à quelques artisans. Mais le groupe bénéficiant le plus de la filière est constitué par les exportateurs qui sont en contact direct avec les marchés extérieurs, car les collecteurs ne sont que de simples rassembleurs des cuirs et peaux moyennant des prix modiques.

L'exportation des cuirs et peaux a porté sur 2 725 tonnes en 1994 (2,3 milliards F CFA), 1 607 tonnes en 1995 (2 625 500 000 F CFA), 1 687 tonnes en 1996 (2 846 631 000 F CFA) et près de 2 450 tonnes en 1998 pour une valeur de 3,955 milliards de F CFA. Ainsi, cela revient à une diminution des exportations en 1995 (deuxième année après la dévaluation).

Cependant, la valeur monétaire n'a cessé de s'accroître, en raison de l'augmentation du prix des cuirs et peaux après la dévaluation, ce qui a contribué à l'amélioration des revenus des catégories socio-professionnelles concernées.

Devant la difficulté d'obtenir des informations détaillées et fiables sur la répartition de la valeur ajoutée au sein de cette filière, il est difficile de mettre en valeur les inégalités structurelles et leur impact sur la situation de pauvreté des différents acteurs.

Cependant, une politique de lutte contre la pauvreté demanderait plus de transparence dans l'information pour faciliter le fonctionnement des mécanismes de marché et de concertation susceptibles de répartir la valeur ajoutée entre acteurs. Cela permettrait, notamment aux éleveurs propriétaires pauvres qui constituent pourtant la catégorie la plus nombreuse et la base de la filière, d'être partie prenante dans la répartition des revenus.

## Conclusions / Recommandations

La pauvreté a commencé à diminuer pendant la période 1996-98, même si c'est à un rythme encore faible (l'incidence s'est réduite de 1,8% par an). Cela pourrait être le résultat des efforts accrus de l'Etat et des Partenaires au Développement pour maintenir la croissance tout en veillant aux conséquences sociales des politiques macroéconomiques.

Il semblerait toutefois que cette diminution soit plus le fait d'une amélioration des revenus des pauvres (la profondeur s'est réduite de 20% par an) que d'une décroissance de leur proportion.

On retrouve ce phénomène dans toutes les régions, même s'il est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural et cela est confirmé par la réduction de la pauvreté humaine et l'amélioration du niveau de développement humain.

On peut cependant se demander dans quelle mesure ce rythme de diminution de la pauvreté, tout de même assez faible, résulte-t-il d'une inégale répartition des revenus issus de la croissance observée. En effet, une forte inégalité dans les revenus peut contribuer à l'aggravation de la pauvreté.

L'inégalité des revenus est relativement élevée en 1994 (indice de Gini de 44,3%), mais elle demeure proche de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne (43,5% au cours des années 90). Il est impossible de savoir cependant si elle s'est accrue par la suite en 1996 et 1998 avec l'augmentation du PIB réel faute de données statistiques récentes sur le niveau de vie des ménages.

Un certain nombre d'inégalités structurelles subsistent : inégalités entre milieux de résidence, inégalités régionales, inégalités entre sexes.

Il est difficile d'affirmer que la croissance a accru les inégalités, même si certains éléments pourraient le laisser supposer. Par exemple, le coefficient de Gini pour Bamako a augmenté de 7% entre 1994 et 1996 en passant de 41,8% à 44,7%.

La lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités doivent aller de pair. Pour ce faire, le Gouvernement agira dans trois directions :

- consolider la croissance ;
- mettre en œuvre des politiques de redistribution ;
- mettre en place des filets de sécurité.

La consolidation de la croissance passe non seulement par l'investissement dans le capital physique et l'assainissement du cadre macroéconomique permettant de le valoriser mais aussi par l'investissement dans le capital humain, c'est-à-dire les améliorations des niveaux d'éducation, de santé et de nutrition qui se renforcent mutuellement. Les pauvres ayant plus difficilement accès aux services sociaux, sont ainsi privés des opportunités pour améliorer leur propre capital humain. Cela, en limitant à terme le stock de capital humain disponible, a pour effet de réduire le taux de croissance. La principale ressource des pauvres est leur force de travail. Or, l'éducation, tout comme la santé et une bonne alimentation, en accroissant la productivité, entraînent une plus grande chance de valorisation de cette force et partant, une augmentation de leurs revenus. Il est aussi démontré que, dans le secteur salarié, la rentabilité de l'investissement éducatif est supérieure à celle des investissements

conventionnels. Même si la plupart des actifs maliens travaillent plutôt à leur compte dans l'agriculture ou dans une petite entreprise familiale, l'investissement éducatif n'en est pas moins justifié, car des agriculteurs alphabétisés sont plus portés à adopter les nouvelles techniques plus rentables. L'incidence de la pauvreté demeurant encore élevée (69,0% en 1998), toute insuffisance de l'investissement dans le capital humain risque de maintenir ceux qui en sont privés, dans l'état de pauvreté.

Le renforcement de la croissance par l'amélioration du capital humain des pauvres est insuffisant pour réduire significativement la pauvreté s'il ne s'accompagne pas de mesures conséquentes de redistribution pour freiner la montée des inégalités, celle-ci étant un facteur d'aggravation de la pauvreté. Il y a donc là le problème fondamental de la répartition équitable des fruits de la croissance. L'équité n'est pas qu'une question de répartition des revenus. Ce concept englobe non seulement la répartition de la consommation, des richesses et de toutes formes de capital mais aussi l'égalité des chances et l'égalité d'accès. Pour freiner la montée des inégalités, on peut mettre en œuvre deux types de politiques de redistribution, incitatives ou distributives. Les politiques incitatives visent à encourager, par des moyens appropriés tels que des subventions ou exemptions/allègements de taxes, les acteurs sociaux à prendre des initiatives d'investissement (quels qu'en soient les domaines) ou à modifier leurs comportements. En ce sens, elles s'opposent aux politiques distributives qui ont pour objectif de redistribuer, par obligation, aux plus pauvres, l'argent qui vient des plus riches, avec le risque de décourager ces derniers de continuer à produire des richesses. Par un bon dosage de ces deux approches, il devient possible de freiner la montée de toutes les formes d'inégalités.

La mise en place de filets de sécurité sociale et de programmes de transfert bien ciblés est un ultime recours pour aider les gens à surmonter des épreuves et des calamités passagères. A travers eux la lutte contre les inégalités rejoint celle de la réduction de la pauvreté puisqu'il s'agit de faire remonter un certain nombre d'individus au dessus de la ligne de pauvreté. Des chocs imprévus, comme de très fortes fluctuations dans l'agriculture, une détérioration des termes de l'échange ou des famines, peuvent précipiter dans la misère des communautés entières. L'Etat a donc un rôle à jouer en venant en aide aux ménages ou aux communautés dans les périodes d'insécurité et en assurant le minimum aux laissés-pour-compte de la croissance. Une politique bien inspirée tiendra compte de ce que les individus et les ménages peuvent faire pour se protéger et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Les pouvoirs publics devront en outre s'efforcer de faire participer les intéressés à la recherche de solutions à leurs problèmes et éviter de les traiter en assistés passifs.